

## Compte-rendu du Bureau Exécutif du vendredi 21 septembre 2018

Les délibérations prises par le Bureau Exécutif du vendredi 21 septembre 2018 dans le cadre de la délibération du Conseil Communautaire du 12 avril 2016 (art L 5211-10 du CGCT) sont portées à la connaissance de l'Assemblée.

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
1	<b>Remise gracieuse - Budget Principal</b> Remise gracieuse	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
2	<b>Demande de subvention européenne pour la "reconversion d'une ancienne friche industrielle au Mans (ACTISUD)"</b> SUBINV / LMM-18-1245 Dans le cadre de la reconversion d'une ancienne friche industrielle au Mans (ACTISUD), Le Mans Métropole sollicite une subvention européenne FEDER de 430 000 € pour un montant d'opération éligible de 1 250 928,02 € HT, en complément de subventions déjà obtenues de l'Etat (FNADT) et de la Région (NCR 2015-2018).	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
3	<b>Réaménagement de 179 lignes de prêts - Le Mans Métropole Habitat</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole - Emprunts d'un montant total de 59 035 138,40 €</b> Réitération de la garantie à hauteur de 100 % de Le Mans Métropole à Le Mans Métropole Habitat pour le réaménagement de 179 lignes de prêts représentant un encours total de 59 035 138,40 €	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
4	<b>Aménagement de la ZAC Ribay Pavillon au Mans - Société d'Economie Mixte CENOVIA</b> <b>Garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 80% - Encours garanti : 1 600 000 €</b> Attribution d'une garantie à hauteur de 80% de Le Mans Métropole à la SEM CENOVIA pour un emprunt de 2 000 000 € dans le cadre d'une opération d'aménagement (acquisition de terrains + travaux d'aménagement) de la ZAC Ribay Pavillon au Mans.	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
5	<b>Le Mans - Opération Jean-Jacques Rousseau - Réhabilitation de 109 logements locatifs</b> <b>Garantie Le Mans Métropole à hauteur de 50% - F2M - Encours garanti : 739 028,28 €</b> Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à F2M pour un emprunt d'un montant total de 1 478 056,56 € concernant des travaux de réhabilitation de 109 logements locatifs situés 60 boulevard Jean-Jacques Rousseau, 7/9/11 et 20 à 74 allée Maurice Genevoix au Mans, Opération Jean-Jacques Rousseau.	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
6	<b>Sargé-Lès-Le-Mans - "Lotissement de Vaux" - Acquisition en VEFA de 6 logements - Tranche 2</b> <b>Garantie Le Mans Métropole à hauteur de 50% - SA Mancelle d'Habitation - Encours garanti : 342 893 €</b> Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme La Mancelle d'Habitation pour un emprunt composé de quatre lignes de prêt d'un montant total de 685 786 € concernant l'acquisition en VEFA de 6 logements situés "Lotissement de Vaux", 35 à 45 rue de Vaux à Sargé-Lès-Le-Mans.	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
7	<b>Sargé-Lès-Le-Mans - "Lotissement de Vaux" - Acquisition en VEFA de 9 logements - Tranche 2</b> <b>Garantie Le Mans Métropole à hauteur de 50% - SA Mancelle d'Habitation - Encours garanti : 403 556,50 €</b> Attribution d'une garantie de Le Mans Métropole à hauteur de 50% à la Société Anonyme La Mans d'Habitation pour un emprunt composé de quatre lignes de prêt d'un montant total de 807 113 € concernant l'acquisition en VEFA de 9 logements situés "Lotissement de Vaux", 1 rue de Vaux à Sargé-Lès-Le-Mans.	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
8	<b>Délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement en secteur Diffus - parc public - 26 rue Albert Maignan - Prêt Locatif Social (P.L.S.)</b> 19 agréments P.L.S. sont accordés à SAS France Béguinage au titre de la programmation 2018.	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
9	<b>Le Mans - Divers groupes (60 logements) - Participation de Le Mans Métropole à des travaux de restructuration et d'adaptation au handicap de logements propriété de Le Mans Métropole Habitat - Secteur Diffus - Exercice 2018</b> Une aide de 50 236.60 € est accordée à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de restructuration et d'adaptation au handicap de logements.	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
10	<p><b>ALLONNES, CHAMPAGNE, COULAINES, LE MANS - diverses adresses (6 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à l'adaptation au handicap d'un logement propriété de Sarthe Habitat - Secteur Diffus - Exercice 2018</b></p> <p>Une aide de 3 225.90 € est accordée à Sarthe Habitat dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'adaptation des logements aux besoins des personnes âgées et handicapées.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
11	<p><b>MULSANNE - La Rochère 1 et 2 (75 logements) - Participation financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés au renforcement de la sécurité dans des logements propriété de la S.A.M.O. - Exercice 2018</b></p> <p>Une aide de 49 224 € est accordée à la S.A.M.O. dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière de sécurisation du patrimoine locatif social.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
12	<p><b>YVRE L'EVEQUE - Résidence du Parc (40 logements) Participation Financière de Le Mans Métropole aux travaux destinés à la réalisation d'économies de charges dans les logements d'un foyer de personnes âgées propriété de F2M - Exercice 2018</b></p> <p>Une aide de 17 572.21 € est accordée à F2M dans le cadre de l'intervention de Le Mans Métropole en matière d'économies de charges dans les logements sociaux.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
13	<p><b>LE MANS - résidence Raphaël, boulevard Robert Jarry - Le Mans Métropole Habitat - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement en secteur Diffus - 34 PLUS et 14 PLA-I - Exercice 2018</b></p> <p>Des aides de 70 000 € de l'Etat et de 134 000 € de Le Mans Métropole, sont accordées à le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2018 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
14	<p><b>RUAUDIN - Route de Brette - Le Mans Métropole Habitat - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement en secteur Diffus - 4 PLUS et 1 PLA-I - Exercice 2018</b></p> <p>Des aides de 5 000 € de l'Etat et de 13 500 € de Le Mans Métropole, sont accordées à Le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2018 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
15	<p><b>LA MILESE - Résidence Cœur de Bourg, 3 rue de Sillé -Le Mans Métropole Habitat - Acquisition en Vente en l'Etat Futur d'Achèvement - 2 PLUS et 1 PLA-I - Exercice 2018</b></p> <p>Des aides de 5 000 € de l'Etat et de 8 500 € de Le Mans Métropole sont accordées à le Mans Métropole Habitat dans le cadre de la programmation 2018 des aides à la pierre.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
16	<p><b>Participation à l'opération groupée d'audits énergétiques portée par le Syndicat Mixte du Pays du Mans</b> participation à l'opération groupée d'audits énergétiques portée par le Syndicat Mixte du Pays du Mans</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
17	<p><b>Tarifification tutti-combinée TER/Réseau urbain SETRAM</b> <b>Convention avec la Région des Pays de la Loire, la SNCF et la SETRAM</b></p> <p>La présente délibération autorise la signature d'une convention entre la Région et la SETRAM pour le renouvellement de la tarification tutti-combinée TER/Réseau urbain SETRAM.</p>	Adopte	25 septembre 2018
18	<p><b>Conventions pour l'utilisation des installations de génie civil de Le Mans Métropole pour les réseaux de communications</b></p> <p>A l'occasion d'opérations d'aménagement telles que, entre autres, celles concernant les ZAC ou les nouveaux lotissements, la collectivité pose des fourreaux à destination d'opérateurs de télécommunication intéressés pour adresser leurs futurs clients. Avant que les opérateurs ne posent leurs câbles dans ces fourreaux mis à leur disposition, il convient d'établir entre la collectivité et chaque opérateur une convention régissant l'accès aux fourreaux, ainsi que les droits et obligations de chaque partie tout au long de la période d'occupation des fourreaux.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
19	<p><b>Le Mans - ZAC Pontlieue-Vauguyon - Compte Rendu Annuel au Concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b></p> <p>La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC Pontlieue-Vauguyon au Mans.</p> <p>Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 22 849 539,84 €.</p> <p>L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 5 283 008,15 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
20	<p><b>Le Mans - ZAC de la Cartoucherie - Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC de la Cartoucherie au Mans.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 19 454 651 €            L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 637 215 € dont 1 350 000 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
21	<p><b>Le Mans - ZAC du Fouillet - Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC du Fouillet au Mans.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 17 573 461 €            L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé, soit 1 973 310 € (926 452 € en numéraire et 1 046 858 € d'apport en nature), dont 1 407 159 € ont déjà été versés à ce jour (920 000 € en numéraire et 487 159 € en nature)</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
22	<p><b>Allonnes - ZAC du Vivier - Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC du Vivier à Allonnes.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 970 218 €            L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 176 089 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
23	<p><b>Allonnes - ZAC du Vivier II - Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC du Vivier II à Allonnes.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 8 677 018 €            L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 660 633 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
24	<p><b>Allonnes - ZAC de la Bussonnière - Compte Rendu Annuel au Concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC de la Bussonnière à Allonnes.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 29 251 829 €            L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 2 860 000 € dont 2 093 364 € ont déjà été versés.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
25	<p><b>Allonnes - ZAC du Monné - Prorogation de la durée d'avance de trésorerie - Avenant n° 4</b>            La délibération vise à proroger la convention d'avance de trésorerie de la ZAC du Monné à Allonnes jusqu'au 31 décembre 2023 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
26	<p><b>Allonnes - ZAC du Monné - Avenant n° 7 - Prorogation de la durée de convention de concession</b>            La délibération vise à proroger la convention de concession de la ZAC du Monné à Allonnes jusqu'au 31 décembre 2023 et autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant correspondant.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
27	<p><b>Coulaines - ZAC des Croisettes - Compte Rendu Annuel au Concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC des Croisettes à Coulaines, faisant apparaître un montant prévisionnel de dépenses de 877 857 € et un résultat d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 27 259 €.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018
28	<p><b>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Pointe Compte Rendu Annuel au Concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel au Concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC de la Pointe à Sargé-Lès-Le Mans.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 5 715 836 €            L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 1 009 800 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	25 septembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
29	<p><b>Sargé-Lès-Le Mans - ZAC de la Bouquetière et du Pâtis</b>  <b>Compte Rendu Annuel au Concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC de la Bouquetière et du Pâtis à Sargé-Les-Le Mans.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 123 021,59 €            L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 118 000 € et a été intégralement versé.            L'opération fait apparaître un résultat d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 1 321 640,93 €</p>	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
30	<p><b>Ruaudin - ZAC du Grand Plessis</b>  <b>Compte rendu annuel - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC du Grand Plessis à Ruaudin, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 10 202 253,03 €. Le déficit, estimé à 1 175 553,03 € en augmentation de 149 995,72 € par rapport au Compte Rendu Annuel du 31 décembre 2016 suite à la revalorisation de la ligne "acquisitions à des privés", sera couvert par un apport financier du budget principal de Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
31	<p><b>La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie</b>  <b>Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC Cœur de Vie à la Chapelle Saint Aubin.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 4 407 892,39 €            L'apport financier de le Mans Métropole reste inchangé soit 790 025,61 € et a été intégralement versé.</p>	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
32	<p><b>La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie II</b>  <b>Compte rendu annuel au concédant - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le compte rendu annuel au concédant arrêté au 31 décembre 2017 de la ZAC Cœur de Vie II à la Chapelle Saint Aubin.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 6 642 597 €            L'apport financier de Le Mans Métropole reste inchangé soit 420 000 € et a été intégralement versé.            L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 435 726 €</p>	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
33	<p><b>La Chapelle Saint Aubin - ZAC Cœur de Vie I et Cœur de Vie II</b>  <b>Remise d'ouvrages du réseau d'éclairage public et ouvrages des génies civils de télécommunications</b>            La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages de la ZAC Cœur de Vie I et Cœur de Vie II à la Chapelle Saint Aubin, constatant le transfert du réseau d'éclairage public et ouvrages des génies civils de télécommunication, de Cénovia à Le Mans Métropole.</p>	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
34	<p><b>La Milesse - Lotissement de la Tremblaie</b>  <b>Compte Rendu Annuel - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2017 du lotissement de la Tremblaie à la Milesse, opération réalisée en régie par Le Mans Métropole.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 961 197,52 €            L'opération fait apparaître un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 437 919,97 €</p>	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
35	<p><b>Saint Saturnin - Lotissement Les Basses Grues - rue Victor Duruy</b>  <b>Compte Rendu Annuel - Situation financière au 31 décembre 2017</b>            La délibération vise à approuver le Compte Rendu Annuel arrêté au 31 décembre 2017 du lotissement Les Basses Grues - rue Victor Duruy à Saint Saturnin, opération réalisée en régie, par Le Mans Métropole.            Le montant prévisionnel des dépenses se chiffre à 106 233,72 €            L'opération fait apparaitre un solde d'exploitation prévisionnel d'un montant de + 5 612,28 €</p>	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
36	<b>Le Mans - ZAC Ribay Pavillon - Remise d'ouvrage des espaces verts - (rue Leprince Ringuet / chemin de la Foresterie)</b> La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrage de la ZAC Ribay Pavillon au Mans constatant le transfert des espaces verts situés rue Leprince Ringuet / chemin de la Foresterie de Cénovia à la Ville du Mans.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
37	<b>Le Mans - ZAC du Fouillet - Remise d'ouvrages du réseau eau potable</b> La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages de la ZAC du Fouillet au Mans, constatant le transfert du réseau eau potable de CENOVIA à Le Mans Métropole	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
38	<b>Le Mans - ZAC du Fouillet - Remise d'ouvrages des réseaux d'éclairage public et de signalisation tricolore</b> La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages de la ZAC du Fouillet au Mans, constatant le transfert des réseaux d'éclairage public et de signalisation tricolore de CENOVIA à Le Mans Métropole.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
39	<b>Le Mans - ZAC du Fouillet - Remise d'ouvrages des réseaux de génie civil de télécommunication</b> La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages de la ZAC du Fouillet au Mans, constatant le transfert des réseaux de génie civil de télécommunication de CENOVIA à Le Mans Métropole.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
40	<b>Le Mans - ZAC rue Nationale - Remise d'ouvrages du réseau d'éclairage public - Tranche 2 Ilot 5</b> La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages constatant le transfert du réseau d'éclairage public de Cénovia à Le Mans Métropole	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
41	<b>Mulsanne - ZAC de Bellevue Remise d'ouvrages des réseaux de génie civil de télécommunication (tranches 1, 2, 3, 4 et rue du Stade)</b> La délibération vise à autoriser Monsieur le Président à signer le procès-verbal de remise d'ouvrages de la ZAC de Bellevue à Mulsanne, constatant le transfert des réseaux de génie civil de télécommunication (tranches 1, 2, 3, 4 et rue du Stade) à Le Mans Métropole.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
42	<b>Le Mans - Rue du Pavé - Acquisition à la Ville du Mans</b> LMM doit acquérir l'accès au cimetière Saint Pavin, 76 rue du Pavé au Mans, cadastré section MT n° 175 et 177 d'une superficie de 485 m <sup>2</sup> , auprès de la Ville du Mans, afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
43	<b>Le Mans - Quartier Ronceray - Acquisition auprès de Le Mans Métropole Habitat</b> LMM doit acquérir un ensemble de terrains à usage de voirie d'une superficie de 24 928 m <sup>2</sup> , auprès de LMM Habitat afin de régulariser les limites foncières du quartier Ronceray au Mans pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
44	<b>Le Mans - rue Jean-François et place de l'Oasis - acquisition auprès de la SCIC d'HLM Union et Progrès</b> Le Mans Métropole doit acquérir la rue Jean François et la place de l'Oasis au Mans, cadastrées section KP n° 619 d'une superficie de 2 663 m <sup>2</sup> , auprès de la SCIC d'HLM Union et Progrès, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO)	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
45	<b>Le Mans - Rue Alfred de Vigny - Acquisition à la copropriété du chemin de Vaugauthier - Résidence Val Gauthier</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Alfred de Vigny au Mans, cadastrée section BP n° 435p d'une superficie d'environ 342 m <sup>2</sup> , auprès de la copropriété du chemin de Vaugauthier - Résidence Gauthier, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
46	<b>Le Mans - Place Georges Gauthier - Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire Enterré (PAVE) - Acquisition à Sarthe Habitat</b> LMM doit acquérir une partie de la parcelle cadastrée section HP 183 au Mans pour une superficie d'environ 27 m <sup>2</sup> propriété de Sarthe Habitat afin d'aménager un Point d'Apport Volontaire enterré (PAVE) pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
47	<b>Le Mans - Acquisition SAS Immobilière du Mans</b> LMM doit acquérir les parcelles BV 296 d'une superficie de 17 m², BV 315 d'une superficie de 44 m², BV 332 d'une superficie de 92 m², BV 317 d'une superficie de 24 m² BV 300 d'une superficie de 34 m², BV 298 d'une superficie de 94 m² et BV 309 d'une superficie de 112 m² appartenant à la SAS Immobilière du Mans, situées rue de la Solitude au Mans, pour un montant d'un euro forfaitaire.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
48	<b>Le Mans - Allée Renault - Acquisition auprès de Madame LECUREUIL</b> LMM doit acquérir l'allée Renault au Mans, cadastrée section AE 33 d'une superficie de 691 m² auprès de Madame LECUREUIL afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
49	<b>Le Mans - Rue Elsa Triolet - Acquisition auprès de F2M</b> LMM doit acquérir une partie de la rue Elsa Triolet au Mans, cadastrée section BP 406 et 407 d'une superficie d'environ 1 121 m² auprès de F2M afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
50	<b>Le Mans - Boulevard Nature - La Grande Sapinière - Acquisition aux conjoints GOUPIL/PEAN</b> LMM doit acquérir un terrain situé au lieu-dit La Grande Sapinière au Mans, issu de la parcelle PV 46 d'une superficie d'environ 722 m² auprès des Conjointes GOUPIL/PEAN afin d'aménager le Boulevard Nature pour un montant de 5 054 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
51	<b>Le Mans - boulevard Nature - rue de la Récréation - acquisition à M. et Mme CHIRON</b> Le Mans Métropole doit acquérir une bande de terrain issue de la parcelle AC n° 282, située rue de la Récréation, au Mans, d'une superficie de 21 m² et instituer une servitude conventionnelle d'accès et d'entretien au réseau d'eau et d'assainissement sur le restant de la parcelle AC n° 282, auprès de M. et Mme CHIRON, afin d'aménager le boulevard Nature pour un montant de 420 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
52	<b>Le Mans - Boulevard Nature - Acquisition à la Mancelle d'Habitation</b> LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain, issue de la parcelle cadastrée AB n°7 située 16 square du Moulin l'Evêque au Mans, d'une superficie d'environ 1 680 m², auprès de la Mancelle d'Habitation afin d'aménager le Boulevard Nature pour un montant de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
53	<b>Arnage - Boulevard Nature - Acquisition à Monsieur et Madame LANDAIS</b> LMM se rend acquéreur d'une bande de terrain, issue de la parcelle cadastrée AE n° 895 située 154 avenue Nationale sur la commune d'Arnage d'une superficie de 15 m² auprès de Mme et M LANDAIS, afin d'aménager le Boulevard Nature, pour un montant de 150 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
54	<b>Arnage - Chemin de Nauguibert - Acquisition auprès de la SCCV Le Tertre</b> LMM doit acquérir une partie du chemin de Nauguibert à Arnage, cadastré section AN n° 170, 172 et 182 d'une superficie totale de 74 m², auprès de la SCCV Le Tertre afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
55	<b>Arnage - Chemin de Nauguibert - Acquisition auprès de la SCCV Le Muguet</b> LMM doit acquérir une partie du chemin de Nauguibert à Arnage, cadastré section AN n° 219 et 237 pour des superficies respectives de 55 m² et 53 m², auprès de la SCCV Le Muguet, afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
56	<b>Allonnes - Restructuration du centre commercial du mail - Acquisition à Madame JORAND et Monsieur ROUSSEAU</b> Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM se rend acquéreur d'un appartement situé 15 cours Mozart à Allonnes sur la parcelle cadastrée BD 113 et constituant le lot n° 34 de la copropriété du centre commercial du mail au prix de 97 030 € toutes indemnités comprises auprès de Mme JORAND et M ROUSSEAU	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
57	<b>Allonnes - Aménagement de la rue Claude Debussy - Acquisition à la commune d'Allonnes</b> LMM doit acquérir la parcelle cadastrée section BD 119 à Allonnes pour une superficie de 478 m², propriété de la commune d'Allonnes, afin d'aménager des places de stationnement rue Claude Debussy pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
58	<b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Monsieur Benoît MISTOUFLET</b> Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un appartement situé 3 cours Mozart à Allonnes sur la parcelle BD 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot n° 22 au prix de 73 022.50 € toutes indemnités comprises	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
59	<b>Allonnes - Restructuration du Centre Commercial du Mail - Acquisition à Monsieur et Madame MANAR</b> Afin de permettre la mise en œuvre du projet de restructuration du centre commercial d'Allonnes, LMM doit se rendre acquéreur d'un appartement situé 9 rue cours Mozart à Allonnes sur la parcelle BD 113 propriété de la copropriété du centre commercial principal et constituant le lot 28, au prix de 102 365 € toutes indemnités comprises.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
60	<b>Coulaines - Rue de Vienne - Acquisition à M et Mme RODRIGUES</b> LMM doit acquérir une bande de terrain 42-44 rue de Vienne à Coulaines, cadastrée section AK 219 et 220 d'une superficie de 5 m <sup>2</sup> auprès de Monsieur et Madame RODRIGUES afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
61	<b>Yvré l'Evêque - ZAC Halle de Brou 1ère tranche - Acquisition à CENOVIA</b> LMM doit acquérir un ensemble de terrains à usage de voirie, d'une superficie totale d'environ 20 356 m <sup>2</sup> auprès de CENOVIA afin de préparer la clôture de la ZAC Halle de Brou Renault Denis 1ère tranche à Yvré l'Evêque pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
62	<b>Ruaudin - Giratoire allée Charles Péguy - Acquisition auprès de la copropriété du Domaine de Charmeuse</b> LMM doit acquérir une partie de l'allée Charles Péguy à Ruaudin cadastrée section AH 22 d'une superficie d'environ 252 m <sup>2</sup> auprès de la copropriété du Domaine de Charmeuse, afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
63	<b>Rouillon - Rue des Vaugeonnières - Acquisition auprès de la société CASTEL'ART</b> LMM doit acquérir auprès de la Société CASTEL'ART une partie de la rue des Vaugeonnières à Rouillon cadastrée section AI 170 d'une superficie de 629 m <sup>2</sup> , afin de l'intégrer au domaine public communautaire pour une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
64	<b>Saint Saturnin - Rue de Corbéni - Acquisition auprès de la SAS Francelot</b> LMM doit acquérir une partie de la rue de Corbéni à Saint Saturnin, cadastrée section AC 146 et 160 d'une superficie de 163 m <sup>2</sup> et 120 m <sup>2</sup> auprès de la SAS Francelot afin de l'intégrer au domaine public communautaire, pour une indemnité forfaitaire de 1 €	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
65	<b>La Chapelle Saint Aubin - Boulevard Nature - Acquisition Consorts HERVE-CHOPLIN</b> Afin d'aménager le Boulevard Nature, LMM se rend acquéreur auprès des consorts HERVE-CHOPLIN d'un terrain de 1 829 m <sup>2</sup> environ, situé au "Pré de la Follière" sur la commune de la Chapelle Saint-Aubin, issu de la parcelle cadastrée AH n° 23, pour un montant de 4 206,70 €.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
66	<b>Fay - Rue de la Mairie - Acquisition à Monsieur BERNARDI</b> LMM se rend acquéreur de la propriété de Monsieur BERNARDI située 2 et 4 rue de la Mairie à Fay cadastrée B 328-330-332-365-368 et 369 d'une contenance totale de 3 091 m <sup>2</sup> pour un prix de 116 800 €, dans le cadre du projet de réaménagement du centre Bourg de la commune.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
67	<b>Le Mans - VITAXIS - Avenue Pierre Piffault - Cession à la société Charcuterie COSME</b> LMM cède à la société Charcuterie COSME afin de permettre son extension sur le site VITAXIS, partie des parcelles RV 63,64,65,274,311 pour une superficie totale d'environ 7 750 m <sup>2</sup> au prix de 35 € HT/m <sup>2</sup> ainsi que la parcelle RV 85 pour 892 m <sup>2</sup> formant un délaissé de terrain, à titre gratuit.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
68	<b>Le Mans - 10 rue d'Arnage - Cession à Monsieur DIONE</b> LMM cède un terrain situé 10 rue d'Arnage au Mans dépendant de la parcelle HS 47 pour 120 m <sup>2</sup> à Monsieur DIONE Pour un prix total de 10 800 €.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018

N° Passage	Titre et résumé	Vote	Date Préfecture
69	<b>Le Mans - Rue de la Récréation - Déclassement du domaine public - Cession à la Ville du Mans</b> LMM doit céder un terrain d'une superficie de 3 278 m <sup>2</sup> , à la ville du Mans après déclassement du domaine public communautaire pour permettre la construction d'une maison de quartier moyennant le versement d'une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	24 septembre 2018
70	<b>Le Mans - Pôle d'échanges multimodal - Halte Routière - Cession à la Région des Pays de la Loire</b> Le Mans Métropole cède à la Région des Pays de la Loire l'assiette de la halte routière cadastrée section HV n° 97 pour une superficie de 2 405 m <sup>2</sup> pour un montant forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018
71	<b>Arnage - Rue des Airelles - Déclassement du domaine public - Cession à FONCIER MC</b> LMM doit céder une bande de terrain d'une superficie de 291 m <sup>2</sup> à FONCIER MC après déclassement du domaine public communautaire contre le versement d'une indemnité de 13 095 €.	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018
72	<b>Rouillon - ZA la Foresterie - Cession à la société CLERVILLE</b> LMM cède une partie de la parcelle AD 48 pour une superficie d'environ 8 799 m <sup>2</sup> , située dans la Zone d'Activité de la Foresterie à la Société CLERVILLE pour un prix de 292 965 € HT.	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018
73	<b>La Chapelle Saint Aubin - Allée et parking du groupe scolaire - Cession à la commune de la Chapelle Saint Aubin</b> LMM doit céder les parcelles cadastrées section AO 267, 270 et 275 d'une superficie totale de 926 m <sup>2</sup> à la commune de la Chapelle Saint Aubin pour le versement d'une indemnité forfaitaire de 1 €.	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018
74	<b>La Chapelle Saint Aubin - rue de l'Europe/rue des Camélias - déclassement du domaine public - cession à la commune de La Chapelle Saint Aubin</b> pour la construction d'une nouvelle mairie, Le Mans Métropole doit céder après déclassement du domaine public communautaire deux terrains d'une superficie de 2 499 m <sup>2</sup> et 1 467 m <sup>2</sup> à la commune de La Chapelle Saint Aubin, pour une indemnité forfaitaire de 1 € (UN EURO).	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018
75	<b>Spay - Lotissement de la Rouvelière - Cession à la société STURNO</b> LMM cède le terrain cadastré AH n°53, 62 et 65 d'une superficie de 11 137 m <sup>2</sup> au lieu-dit "La Pièce du Genêt" à Spay dans le lotissement de la Rouvelière à la société STURNO, pour un prix de 150 000 € HT.	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018
76	<b>Sargé-Lès-Le Mans - Rues des Capucines et de la Poste - Cession à la SCCV Sargé Centre Bourg</b> Le Mans Métropole cède à la SCCV Sargé Centre Bourg deux espaces issus du domaine public communautaire, situés rue de la Poste et rue des Capucines, pour une superficie totale de 1 396 m <sup>2</sup> au prix de 32 350 € HT.	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018
77	<b>Sargé Les Le Mans - Lieu-dit "Bel Air" - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Pour améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS doit implanter 2 canalisations souterraine sur la parcelle cadastrée AS n° 233 au lieu-dit Bel Air sur la commune de Sargé Les Le Mans, propriété de Le Mans Métropole. Une servitude de passage et d'entretien pour toute la durée de l'ouvrage est accordée à ENEDIS sur cette parcelle.	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018
78	<b>Le Mans - Rue de Sablé - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation des 2 canalisations souterraines, LMM accepte à titre gratuit la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur les parcelles KY n° 505, 507, 509, 511 situées rue de Sablé au Mans.	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018
79	<b>Le Mans - Rue de Vaucelle - Servitude au profit d'ENEDIS</b> Afin de procéder à l'implantation d'une canalisation souterraine, LMM accepte la servitude de passage et d'entretien au profit d'ENEDIS pour toute la durée d'existence de l'ouvrage sur les parcelles IN 801 et 803 situées rue de Vaucelle au Mans.	Adopte à l'unanimité	21 septembre 2018